

Avis n° 2024/02
relatif à l'accréditation de
l'École nationale supérieure d'électrotechnique,
d'électronique, d'informatique, d'hydraulique et des
télécommunications
de l'Institut national polytechnique de Toulouse
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé

Établissement / École

Nom :	Institut national polytechnique de Toulouse École nationale supérieure d'électrotechnique, d'électronique, d'informatique, d'hydraulique et des télécommunications
Sigle :	ENSEEIHT
Type :	Public, sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur
Académie :	Toulouse
Sites de l'école :	Toulouse

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur la **fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2020/02-01

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie HP (Hors périodique, renouvellement d'accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'électrotechnique, d'électronique, d'informatique, d'hydraulique et des télécommunications de l'Institut national polytechnique de Toulouse, spécialité informatique et télécommunications, en formation initiale sous statut d'étudiant en première année et sous statut d'apprenti les deux dernières années, sur le site de Toulouse

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par l'École nationale supérieure d'électrotechnique, d'électronique, d'informatique, d'hydraulique et des télécommunications de l'Institut national polytechnique de Toulouse;
- Vu le rapport établi par Claire PEYRATOUT (membre de la CTI, rapporteure principale), Gilles TRYSTRAM (membre de la CTI, co-rapporteur), présenté en assemblée plénière de la CTI le 13 février 2024 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'électrotechnique, d'électronique, d'informatique, d'hydraulique et des télécommunications de l'Institut national polytechnique de Toulouse, spécialité informatique et télécommunications sur le site de Toulouse	Formation initiale sous statut d'étudiant en première année et sous statut d'apprenti les deux dernières années	2024	2025-2026	restreinte

Cet avis est **mis en suspens sous réserve** de la transmission de documents indiquant la mise en conformité des modalités de recrutement de la voie FISEA à partir de la rentrée universitaire 2025-2026 au plus tard. Ces documents et éléments de preuve doivent être transmis dès que possible et au plus tard le **15 juin 2024**, exclusivement sous format numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI, à l'adresse greffe-cti@education.gouv.fr

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'école

- Mettre en évidence dans les enseignements la dimension éthique de la formation ;
- Formaliser les modalités d'acquisition des compétences et de leurs niveaux et les inscrire dans les suppléments au diplôme ;
- Adapter les fiches RNCP en conséquence des évolutions de l'approche par compétences.

Ces formations ont déjà obtenu **le label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®**, niveau master, par le biais d'une autre voie de formation.

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 13 février 2024.

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 13 mars 2024.



La présidente
Elisabeth CRÉPON

**Complément d'avis n° 2024/02
relatif à l'accréditation de
l'École nationale supérieure d'électrotechnique, d'électronique,
d'informatique, d'hydraulique et des télécommunications
de l'Institut national polytechnique de Toulouse
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Cet avis est **mis en suspens sous réserve** de la transmission de documents indiquant la mise en conformité des modalités de recrutement de la voie FISEA à partir de la rentrée universitaire 2025-2026 au plus tard.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par École nationale supérieure d'électrotechnique, d'électronique, d'informatique, d'hydraulique et des télécommunications de l'Institut national polytechnique de Toulouse ;
- Vu la note de synthèse établie par Claire PEYRATOUT, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 12 novembre 2024 ;

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

Prise d'acte favorable pour la levée de réserves et la suspension d'application de l'avis 2024/02.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 15 novembre 2024.

Le vice-président,
Jean-Louis ALLARD

